


ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS (à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)			
LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)			
Rue : <i>12 rue des Vosges des Alpes</i>		n° :	tronçon :
NATURE DES TRAVAUX			
<i>Accès à l'air</i> <i>Accès à l'air</i>			
<input checked="" type="checkbox"/> Travaux exécutés par une entreprise Permission de voirie : N° : Date :		<input type="checkbox"/> Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud Service :	
PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)			
Du : <i>9-04-2018</i>		Au : <i>13-04-2018</i>	
MODE D'EXPLOITATION			
TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores	X		
CONTACT ENTREPRISE			
Nom et adresse de l'entreprise : <i>PIERCY T.P. Route de Duménille 57400 SARREBOURG</i>			
Personne responsable du chantier : <i>Piercy Stéphane</i>			
Téléphone de permanence chantier 24h/24 : <i>06 08 16 63 49</i>			
Maître d'œuvre / d'ouvrage : <i>C.C. SITS</i>		Entreprise : <i>PIERCY T.P.</i>	
Date : <i>22-03-2018</i>		Date :	
Signature / cachet : <i>Michael SCHLOTT</i> Chef du Service exploitation Assainissement collectif		Signature / cachet : <i>[Signature]</i>	

Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg		
Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :		
<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> Oui, avec les restrictions suivantes :	<input type="checkbox"/> Non, au motif suivant :
		<input type="checkbox"/> Aucune permission de voirie n'est délivrée <input type="checkbox"/> Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique <input type="checkbox"/> Autre :
A Sarrebourg, le <i>23/03/2018</i>		Signature / cachet
		 Pour le Maire l'adjoint délégué <i>[Signature]</i> Roland KLEIN